



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides

Question écrite n° 81433

Texte de la question

M. Michel Heinrich * souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la réhabilitation du traitement insecticide des semences, et en particulier sur l'utilisation du Poncho maïs. Les apiculteurs vosgiens redoutent l'homologation de cette spécialité dont la molécule active serait aussi toxique que celles qui ont été suspendues en 1999 et 2004. De plus, il ne semble pas que l'usage de tels insecticides ait une réelle efficacité pour combattre la pression parasitaire, qui, semble-t-il, était déjà à la hausse en 2004 alors que l'usage du Gaucho et du Régent TS sur le maïs était encore autorisé. Il souhaiterait connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La substance active clothianidine fait actuellement l'objet d'une évaluation scientifique au niveau communautaire. En France, les dossiers des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active clothianidine ont été soumis à la commission d'étude de la toxicité, structure nationale d'évaluation des risques scientifiques. Celle-ci a requis des compléments d'information des entreprises productrices pour ce qui concerne le risque pour les organismes aquatiques et les abeilles. Les conclusions de l'évaluation communautaire sont attendues pour le printemps. Sur cette base, la Commission européenne devrait faire, d'ici la fin du premier semestre 2006, une proposition quant à l'opportunité de l'inscription de la clothianidine sur la liste des substances actives phytopharmaceutiques autorisées dans l'Union européenne. Par conséquent, le ministère de l'agriculture et de la pêche a décidé d'attendre les résultats de l'évaluation scientifique avant de prendre toute décision concernant l'éventuelle homologation de produits phytopharmaceutiques contenant de la clothianidine.

Données clés

Auteur : [M. Michel Heinrich](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81433

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11681

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1241